

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
Cabinet du Maire	<a href="#">2002 CAB 1</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels du cabinet du Maire</b>			X			Astreintes au domicile, de nuit et de jour, par roulement, les week-ends et jrs fériés ; permanences samedi, dimanche et jrs fériés
DAC	<a href="#">2001 DAC 494 G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la direction des services archives (Archives de Paris)</b>			X			Astreintes, les samedis, dimanches et jours fériés pour assurer, en cas de sinistre, sauvegarde des fonds d'archives
DAC	<a href="#">2001 DAC 447</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels des bibliothèques</b> de Paris	Modifiée par la délibération 2007 DAC531		X	2	Personnels affectés en bibliothèques ou services ouverts les samedis et ceux travaillant en sous sol au service technique des bibliothèques	Astreintes, la nuit, les dimanches et jours fériés prévues pour les agents assurant missions de gardien
DAC	<a href="#">2001 DAC 493</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de bureau</b> de la DAC		X		2	Pour travail du samedi matin et du samedi après-midi	Astreintes prévues les nuits, week-ends et jours fériés, pour assurer la sécurité des édifices et des œuvres d'art
DAC	<a href="#">2001 DAC 495</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels des musées</b> de la Ville de Paris,		X		2 à 3	Pour travail au moins un dimanche sur deux ou travail en sous-sol ou travail de nuit régulier	Astreintes et permanences prévues afin d'être en mesure d'intervenir rapidement en cas d'incident
DAC	<a href="#">2001 DAC 497</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels des conservatoires</b> de la Ville de Paris,						
DAC	<a href="#">2005 DAC 488</a>	Complément à la délibération 2001 DAC 497 relative au temps de travail <b>des personnels des conservatoires, en conséquence de la création d'un service publique municipale des conservatoires parisiennes.</b>				1	Personnels accueillant du public du lundi au vendredi sur des plages horaires élargies ou en nocturne et une demi-journée le samedi	
DAC	<a href="#">2007 DAC 531</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des <b>personnels des bibliothèques</b> de la Ville de Paris	Modifie la délibération 2001 DAC447		X	2	Personnels affectés en bibliothèques ou services ouverts les samedis et ceux travaillant en sous sol au service technique des bibliothèques	Astreintes, la nuit, les dimanches et jours fériés prévues pour les agents assurant missions de gardien

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DAC	<a href="#">2010 DAC 334</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des <b>personnels des bibliothèques</b> de la Ville de Paris	Modifie la délibération 2007 DAC 531		X	2	Personnels affectés à la médiathèque M. Yourcenar, bibliothèque du Cinéma François Truffaut, la médiathèque M. Duras	
DAC	<a href="#">2013 DAC 468</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des conservatoires municipaux de la Ville de Paris	Modifie les délibérations 2001 DAC 497 et 2005 DAC 488			1 et 2	Personnels accueillant du public, et travaillant le samedi toute la journée	
DAJ		Pas de délibération relative au temps de travail,						
DASCO	<a href="#">2001-DASCO 254</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la Direction des Affaires Scolaires,</b>				1 à 6	Personnels de service, ouvriers, spécialisés ou d'animation chargés de l'encadrement des enfants, au titre de l'ensemble des sujétions propres à leur	Personnels de cat A non enseignants de la DASCO pouvant être sollicités pour des astreintes à domicile
DASCO	<a href="#">2006 DASCO 6G</a>	Modalités d'organisation du travail des <b>personnels affectés dans les collèges aux activités d'accueil, de restauration, d'hébergement ou d'entretien général et technique</b>						
DASES	<a href="#">2001 ASES 196</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels de l'institut bucco-dentaire Georges Eastman</b> ),				1	Personnels travaillant en équipes dans les cabinets dentaires et en radiologie	
DASES	<a href="#">2001 ASES 197</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de DASES ( <b>personnels du laboratoires d'hygiène de la Ville de Paris</b> )	Modifiée par la délibération 2007 DASES36					Permanence organisée les samedis
DASES	<a href="#">2001 ASES 198</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels du service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène</b> ),				2	Au titre du travail de désinfection	Permanences organisées les samedis et dimanches

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DASES	<a href="#">2001 ASES 275G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels Administratifs et Socio-éducatifs des Agences de l'Aide Sociale à l'Enfance</b> ),		X		2	Surveillants de service intérieur titulaires ou stagiaires, non accompagnateurs, qui travaillent tous les samedis	Astreintes prévues ; permanences prévues le samedi
DASES	<a href="#">2001 ASES 276G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels Administratifs et Socio-éducatifs du Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Bureau des Adoptions, Assistants Socio-éducatifs du Bureau des Actions Éducatives</b> )	Modifiée dans son article 4 par la délibération 2007 DASES 138 G	X		1	Poste sans interruption, sur des plages horaires élargies de plus de 10h00	
DASES	<a href="#">2001 ASES 277G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>surveillants de service intérieur des Agences de l'Aide Sociale à l'Enfance chargés des fonction d'accompagnateur</b> ),		X	X	4	Personnel travaillant en horaires décalés, la nuit, les samedis, les dimanches et jours fériés	
DASES	<a href="#">2001 ASES 278G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels des centres médico-sociaux</b> ),				1	En raison de l'ouverture au public jusqu'à 19 heures et le samedi matin	
DASES	<a href="#">2001 ASES 280G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels du L.E.P.I. et du laboratoire Saint-Marcel</b> ),						
DASES	<a href="#">2001 ASES 282G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels du Service des Actions Médico-sociales Scolaires</b> ),	Modifiée dans ses articles 7 et 8 par la délibération 2007 DASES137G		X	4	En raison du temps hebdomadaire de travail sur six jours, du lundi matin au samedi midi inclus (niveau 4, convertie en 12 jours supplémentaires par an)	Astreinte assurée par médecins titulaires de santé scol. en alternance avec médecins du service des vaccinations, ttes les fins de semaine, du vendredi soir au lundi matin, ainsi que les jours fériés
DASES	<a href="#">2001 ASES 284G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels du service des vaccinations</b> ),						Astreinte assurée par médecins titulaires de santé scol. en alternance avec médecins du service des vaccinations, ttes les fins de semaine, du vendredi soir au lundi matin, ainsi que les

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DASES	<a href="#">2001 ASES 287G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels des services sociaux polyvalent, des groupes d'insertion, des espaces insertion et du service de médiation et de consultation familiales</b> ).	Modifiée par la délibération 2003 ASES215G		X	4	Travail 6 jours sur 7 avec des périodes de congés contraintes	
DASES	<a href="#">2001 ASES 288 G</a>	Fixation des modalités de l'aménagement et de la réduction du temps de travail des <b>Assistants Maternels de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris</b>						
DASES	<a href="#">2001 ASES 296 G</a>	Approbation du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail <b>des agents des établissements sociaux du Département de Paris.</b>						
DASES	<a href="#">2003 ASES 215 G</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, ( <b>personnels des Services Sociaux Polyvalents, des Groupes d'Insertion, des Espaces Insertion et du Service de Médiation et de Consultation Familiales</b> )	apporte des modifications à la délibération ASES 287 G du 18 décembre 2001					
DASES	<a href="#">2007 DASES 137G</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels du Service des actions médicosociales scolaires</b> )	Modifie les articles 7 et 8 de la délibération 2001ASES 282G					
DASES	<a href="#">2007 DASES 138G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels Administratifs et Socio-éducatifs du Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Bureau des Adoptions, Assistants Socio-éducatifs du Bureau des Actions Éducatives</b> )	Modifie l'article 4 de la délibération 2001 ASES276G					
DASES	<a href="#">2007 DASES 36</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris</b> )	Modifie la délibération 2001 ASES197					

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DASES	<a href="#">2009 ASES 381G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels des cellules d'appui pour l'insertion</b> )						
DASES	<a href="#">2012 DASES 64G</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ( <b>personnels des centre médico-sociaux</b> )	Modifie la délibération 2001 ASES 268 G				niv1 pour agents travaillant en horaires élargis et le samedi matin	
DASES	<a href="#">2012 DASES 64G</a>	Fixation des modalités d'organisaion du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (centre médico-sociaux)	Modifie la délibération 2001 ASES 278G			1	niv 1 pour ouverture au public sur des plages élargies et le samedi matin.	
DASES	<a href="#">2013 DASES 110</a>	Fixation des modalités d'organisaion du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris)	Modifie la délib&ration 2001 ASES 2001-197 et délibération 2007 ASES 36		x	-	Pour les techniciens supérieurs : travail effectif les samedis, dimanches et jours fériés de <u>3h00 minimum</u> , à effectuer	
DDEEES	<a href="#">2001 DAE 44 G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la Direction du Développement de l'Activité Economique et de l'Emploi.</b>						
DDEEES	<a href="#">2001 DFAE 137-1°</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la DFAE</b> (Cycles de travail particuliers),			X	1 à 4	niv 1 pour agts travaillant au moins dix dimanches par an niv 2 pour agts travaillant au moins un dimanche sur deux, niv 4 pour agts surveillance spécialisée	
DDEEES	<a href="#">2011 DDEEES68</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur,</b>			X	1 à 4	niv 1 pour agts travaillant au moins dix dimanches par an. niv 2 pour agts travaillant en horaires décalés niv 4 pour agts surveillance spécialisée	

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DEVE	<a href="#">2001 PJEV 99</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers, des régisseurs et suppléants de la DPJEV,</b>	Modifications validées en CTP du 16 septembre 2003		X	1 à 4	Pour aménagement saisonnier des horaires ou travail à dangerosité ou pénibilité physique reconnue ou travail en roulement	
DEVE	<a href="#">2003 PJEV</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers, des régisseurs et suppléants de la DPJEV, des éco-éducateurs du service Paris Nature,</b>	Modifications de la délib 2001 PJEV99, proposées et validées en CTP du 16 septembre 2003		X	1 à 4	Pour aménagement saisonnier des horaires ou travail à dangerosité ou pénibilité physique reconnue ou travail en roulement	
DEVE	<a href="#">2012 DEVE 16</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des <b>adjoints techniques d'entretien d'espaces</b> affectés aux ateliers de jardinage de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement	Modification de la délib 2001 PJEV 2001-99			2	Pour aménagement saisonnier des horaires	
DEVE	<a href="#">2012 DEVE 18</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des adjoints techniques entretien d'espaces (ATEE) affectés aux ateliers de jardinage de la direction des espaces verts de l'environnement	Modification de la délib 2001 PJEV 2001-99			2	Pour aménagement saisonnier des horaires ou travail à dangerosité ou pénibilité physique reconnue ou travail en roulement	
DF	<a href="#">2002 DFAE 120</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de ménage de la Direction des Finances et des Affaires Economiques.</b>				2	Au titre de la pénibilité physique reconnue de l'activité	
DF	<a href="#">2001 DFAE 137-2°</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la DFAE</b> (Modalités d'application de l'horaire variable),						
DFPE	<a href="#">2001 ASES 199</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris, de l'atelier des crèches et des personnes de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multistucture</b> ),				2	Personnels de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multistucture (même local et mêmes personnels pour exercer alternativement des activités de PMI et de halte garderie ou de crèche	

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPFE.	<a href="#">2001 ASES 201</a>	ARTT spécifiques aux <b>assistantes maternelles de la Ville de Paris</b> affectés dans <b>les crèches familiales municipales</b> et création d'une indemnité compensatrice de jours de réduction du temps de travail	Modifiée par la délibération 2007 DFPE385					
DFPE.	<a href="#">2001 ASES 286 G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels DASES ( <b>personnels des services départementaux de PMI - hors les personnels des centres de protection infantile fonctionnant en multistrukture</b> ).						
DFPE	<a href="#">2002 ASES 192</a>	Aménagement des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES ( <b>personnels des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris, de l'atelier des crèches et des personnes de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multistrukture</b> )	Modifie les articles 2 et 11 de la délibération ASES 199 des 17 et 18 décembre 2001					
DFPE	<a href="#">2007 DFPE 385</a>	Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un avenant au protocole d'accord cadre Aménagement et Réduction du Temps de Travail spécifique <b>aux assistants-tes maternels-les de la Ville de Paris affectés-es dans les crèches familiales municipales</b>	Modifie l'article 2 de la délibération ASES 201 en date du 17 et 18 décembre 2001					
DICOM	<a href="#">2001 DLTI 87</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels en fonction dans les services relevant de la DLTI de la Mairie de Paris</b>		X	X	Niv particulier	Au titre de la pénibilité physique reconnue des activités effectuées en horaires décalés et repos fixe, ou en sous-sol ou organisées en roulement et	Permanence assurée au service de jour et les samedis, dimanches et jours fériés, du standard de l'Hôtel de Ville
DICOM	<a href="#">2002 DGIC 8</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels en fonction au sein des services relevant de la DGIC de la Mairie de Paris,</b>			X	2	Travail en horaires décalés	Permanences par roulement sur la base d'un agent le samedi, ou en soirée et le week-end et astreintes durant le week-end

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DICOM	<a href="#">2013 DICOM 5</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels en fonction au sein des poles services aux usagers (centre d'appels 3975, standard de l'hotel de Ville et des mariries d'arrondissements)	modifie la délibération 2001 DLTi 87	0	0	Niv particulier	au titre du maintien de la situation antérieure	
DILT	<a href="#">2001 DLTi 87</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels en fonction dans les services relevant de la DLTi de la Mairie de Paris</b>		X	X	2 à 4	Au titre de la pénibilité physique reconnue des activités effectuées en horaires décalés et repos fixe, ou en sous-sol ou organisées en roulement et en horaires décalés	Permanence assurée au service de jour et les samedis, dimanches et jours fériés, du standard de l'Hôtel de Ville
DILT	<a href="#">2001 DLTi 88</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux,</b>	complétée par la délibération 2003 DMG 37	X	X	2 à 4	Agents travaillant en horaires fixes, ajustés en fonction des contraintes du service ou assurant prestat° de transport 7 jrs sur 7 ou travail de nuit régulier	
DILT	<a href="#">2003 DMG 37</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux,</b>	complète la délibération 2001 DLTi 88 des 17 et 18 décembre 2001	X		2 à 3	Personnels d'entretien ou agents assurant travail de nuit régulier	
DILT	<a href="#">2004 DMG 7</a>	Dérogation à la règle du plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour les <b>personnels ouvriers du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux effectuant des missions exceptionnelles au delà des cycles</b>						
DJS	<a href="#">2001 JS 570</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la DJS,</b>	Modifiée par la délibération 2005 DJS457		X	2 à 3	Travail en roulement d'équipe ou en sous-sol	Astreintes à domicile, par roulement, tous les week-ends et jours fériés de l'année.
DJS	<a href="#">2005 DJS 457</a>	Modification des modalités d'organisation du travail <b>des personnels de la direction de la jeunesse et des sports,</b>	Modifie la délibération 2001 JS570		X	2 à 3	Travail en roulement d'équipe ou en sous-sol	Astreintes à domicile, par roulement, tous les week-ends et jours fériés de l'année.

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DLH	<a href="#">2001 DLH 336</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la DLH</b> ,				1	Agents affectés à l'accueil du public dans les antennes-logement des mairies d'arrondissement	Astreintes pour la surveillance des immeubles du domaine privé de la Ville dont elle assure la gestion, pendant les fins de semaine et les jours fériés.
DPA	<a href="#">2001 DPA 458</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels du Patrimoine et de l'Architecture</b> ,	Modifiée par la délibération 2005 DPA285			2	personnels ouvriers assujettis à un travail en sous-sol	système d'astreintes de nuit et de jour à domicile
DPA	<a href="#">2004 DPA 228</a>	Dérogation aux plafonds des heures supplémentaires pour <b>certaines personnes ouvriers de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture</b> ,						
DPA	<a href="#">2005 DPA 285</a>	Dispositif d'astreinte <b>des ateliers du STEGC</b>	Modifie l'article 3 b de la délibération 2001 DPA458					Astreinte de jour à domicile, week-end et jrs fériés, mis en place hors période de chauffe afin de prendre en charge toute intervention urgente relative au chauffage des équipements des piscines et bains-douches
DPA	<a href="#">2008 DPA 251</a>	Approbaton des modifications apportées au dispositif d'astreinte des cadres techniques de catégorie A						astreinte à domicile du vendredi soir au vendredi matin suivant pour intervention - horaires : - du vendredi soir 18h30 au lundi matin 8h30 - de 18h30 à 8h30 du lundi soir
DPA	<a href="#">2011 DPA 29</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de l'atelier et du magasin de la Section Locale d'Architecture de 1-2-3-4	Création d'un rythme de travail sur 4 jours			2	personnels ouvriers prenant leur poste dans des lieux différents régulièrement ou travaillant en sous-sol	
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-1</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP chargés de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage de la voie publique au roulement</b> ,	Modifiée par les délibérations 2003 DPE17, 2003 DPE76, 2008 DPE17, 2009 DPE54			4	travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur l'ensemble de la semaine et en horaires décalés	astreinte en cas d'alerte de neige

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-2</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP chargés du nettoyage de la voie publique, au roulement,</b>	Modifiée par les délib 2003 DPE76, 2004 DPE98 et 2004 DPE124			4	travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur l'ensemble de la semaine et en horaires décalés	astreinte en cas d'alerte de neige
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-3</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP chargés du nettoyage de la voie publique ou de la surveillance de la collecte en soirée au repos fixe,</b>	Modifiée par les délib 2003 DPE76, 2004 DPE98 et 2004 DPE124			2	travail à pénibilité physique reconnue en horaires décalés et repos fixe	astreinte en cas d'alerte de neige
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-4</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP chargés de la conduite des véhicules poids lourd au roulement,</b>			X	4	travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur l'ensemble de la semaine et en horaires décalés	astreinte en cas d'alerte de neige
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-5</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP chargés de la conduite des véhicules poids lourd au repos fixe,</b>	Modifiée par la délibération 2004 DPE98	X		2	travail à pénibilité physique reconnue en horaires décalés et repos fixe	astreinte - alerte de neige et événem. exceptionnels dans la capitale
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-6</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP chargés respectivement de l'entretien des véhicules et de l'exploitation des garages,</b>		X		2	travail à pénibilité physique reconnue en horaires décalés et repos fixe	astreinte - alerte de neige et événem. exceptionnels dans la capitale + perm dans chaque garage les samedi et dimanche ttes les 5 sem en moyenne
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-7</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP de la Circonscription Fonctionnelle,</b>	Modifiée par la délibération 2004 DPE98	X		4 - 2	4 = travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur tte la semaine en hor. décalés ou travail de nuit régulier sur périph	astreinte - alerte de neige et événem. Exceptionnels Permanences samedi et/ou dimanche
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-8</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP du Centre d'Action pour la Propreté de Paris,</b>	Modifiée par la délibération 2004 DPE98			2	travail à pénibilité physique reconnue en horaires décalés et repos fixe	Permanences le week-end
DPE	<a href="#">2001 DPE 150-9</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP chargés de l'entretien des locaux,</b>	Annulée et remplacée par la délibération 2002 DPE 45					Astreinte en cas d'alerte de neige

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-1</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP et techniciens de laboratoire du C.R.E.C.E.P,</b>	Modifiée par la délibération 2002 DPE 131			2	Agents travaillant en permanence en sous-sol	Astreinte à domicile pour permettre interventions d'urgence en cas de pollution des eaux, du vendredi 16h00 au vendredi suivant ; permanences pour assurer continuité du
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-10</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers, techniques et spécialisés travaillant sur les sites d'exploitation,</b>				3	Sujétion liée au cycle de travail des agents bûcherons du site Seine Aval	niv. gra. prise de décision, à ce moment, engageant services assainissem. Interdépart. ; niv loc, assurer continuité du fonctionnement des équipements
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-11</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers du service de l'assainissement interdépartemental affectés à la régulation du système SCORE,</b>				5	Cycle de travail sur 12 semaines = 35 jrs de travail et 49 jrs de repos	Astreinte à domicile fixée pour ces personnels, durant 7 jrs séparés au cours du cycle de travail
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-12</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 3*8 sur le site Seine Centre de Colombes,</b>		X		5	Agents travaillant en roulement 3 x 8	Astreinte à domicile fixée pour ces personnels, 2 semaines sur 8, afin d'assurer la sécurité des installations
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-13</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 2*8 sur le site Seine Centre de Clichy,</b>				3	Agents travaillant en roulement 2 x 8 sur 9 semaines	Astreinte à domicile arrêtée de manière ponctuelle en période d'orage pour la nuit ou le week-end
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-14</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 1*8 sur le site Seine Centre de la Briche,</b>				2	Agents travaillant en roulement 1 x 8 sur 3 semaines comprenant 15 jours de travail et 6 jours de repos	activités de surveillance et de permanence caractérisant les services de l'assainissement, qui doivent assurer la continuité du traitement des eaux.
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-15</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 1*8 sur le site Seine Amont de Noisy,</b>				2	Agents travaillant en roulement 1 x 8 sur 3 semaines comprenant 15 jours de travail et 6 jours de repos	

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-16</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 3*8 sur le site Seine Amont de Noisy,</b>		X		5	Agents travaillant en roulement 3 x 8 sur 50 semaines comprenant 217 jours de travail et 133 jours de repos par cycle	activités de surveillance et de permanence caractérisant les services de l'assainissement, qui doivent assurer la continuité du traitement des eaux.
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-17</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 3*8 sur le site Seine Aval eaux d'Achères,</b>		X		5	Agents travaillant en roulement 3 x 8 sur 6 semaines comprenant 26 jours de travail et 16 jours de repos	activités de surveillance et de permanence caractérisant les services de l'assainissement, qui doivent assurer la continuité du traitement des eaux.
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-18</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 3*8 sur le site Seine Aval- Traitement des boues d'Achères,</b>		X		5	Agents travaillant en roulement 3 x 8 sur 60 jours, avec 37 jours de travail et 23 jours de repos par cycle	activités de surveillance et de permanence caractérisant les services de l'assainissement, qui doivent assurer la continuité du traitement des eaux.
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-19</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 3*8 sur le site Aval de Pierrelaye,</b>		X		5	Agents travaillant en roulement 3 x 8 sur 60 jours, avec 37 jours de travail et 23 jours de repos par cycle	activités de surveillance et de permanence caractérisant les services de l'assainissement, qui doivent assurer la continuité du traitement des eaux
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-2</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des STPP de la section des barrages-réservoirs,</b>	Modifiée par la délibération 2002 DPE 131			1 et 3	en raison d'un rythme de travail saisonnier - niveau 3 pendant les périodes de bûcheronnage	Permanence mise en place en cas d'application du plan d'alerte pour les personnels ouvriers chargés de l'exploitation
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-20</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des services de l'assainissement interdépartemental travaillant en roulement 2*8 sur le site Seine Aval,</b>				3	Agents travaillant en roulement 2 x 8 sur 12 jours, avec 8 jours de travail et 4 jours de repos	
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-3</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>égoutiers et maîtres ouvriers cimentiers travaillant dans le réseau d'assainissement à la SAP et au service de l'assainissement de interdépartemental,</b>	Modifiée par la délibération 2002 DPE 131			6	Agents travaillant dans le réseau d'assainissement, en journée continue sans pause méridienne	

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-4</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>agents de maîtrise chargés de l'encadrement des personnels égoutier et ouvriers et du suivi des travaux,</b>	Modifiée par les délibérations 2002 DPE131et 2005 DPE112					Astreinte de maintenance des équipements automatisés du réseau, fixée pour agts maîtrise de la subdi. maintenance des équipements division de gestion des flux
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-5</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers et égoutiers des ateliers et des magasins,</b>	Modifiée par les délibérations 2002 DPE131et 2005 DPE112			<b>0 et 6</b>	Niveau 6 pour les agents amenés à descendre en égout, pendant certaines périodes	Astreinte de maintenance des équipements automatisés du réseau, fixée pour pers. ouvriers et égoutiers, affectés à la subdi. maintenance équipements division de la gestion des flux
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-6</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>agents de maîtrise chargés de la supervision du réseau,</b>		<b>X</b>		<b>5</b>	Agents travaillant en roulement 3 x 8 sur une séquence de 35 jours et une période de travail en repos fixe samedi-dimanche sur	Afin d'améliorer la continuité du service, notamment en cas de maladie ou d'absence imprévisible d'un agent en roulement, une astreinte
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-7</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail du <b>responsable du site de la visite publique des égouts,</b>				<b>2</b>	En raison d'un travail en sous-sol	
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-8</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>égoutiers et chefs égoutiers affectés à la visite publique des égouts,</b>				<b>6</b>	Agents travaillant dans le réseau d'assainissement	
DPE	<a href="#">2001 DPE 151-9</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>égoutiers et chefs égoutiers affectés a la permanence des égouts,</b>		<b>X</b>		<b>6</b>	Agents travaillant dans le réseau d'assainissement, en roulement sur 4 plages horaires comprenant un cycle de 36 jours, avec 25 jours de travail et 11 jours de	
DPE	<a href="#">2002 DPE 131</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers du CRECEP, de la section de l'assainissement de Paris et de la section des barrages réservoirs de la DPE,</b>	Modifie et/ou complète les délib 2001 DPE 151-1, 2001 DPE 151-2, 2001 DPE 151-3, 2001 DPE 151-4, 2001 DPE 151-5			<b>1 à 6</b>	Travail en permanence en sous-sol ou rythme de travail saisonnier ou dans le réseau d'assainissement, en journée continue sans pause	Astreinte de maintenance des équipements automatisés du réseau
DPE	<a href="#">2002 DPE 45</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des Services techniques de la Propreté de Paris,</b>	Annule et remplace la délibération 2001 DPE 150-9			<b>2</b>	agents qui prennent régulièrement leur poste dans des lieux différents ou travaillent dans des locaux	en cas d'alerte de neige
DPE	<a href="#">2002 DPE 46</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>agents de maîtrise chargés de l'encadrement des personnels égoutiers.</b>						

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPE	<a href="#">2002 DPE 75</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des Services Techniques de la Propreté de Paris,</b>	Modifie la délibération 2001 DPE150-1 ; à son tour, modifiée par délib 207 DPE83 et 2008 DPE17	X				
DPE	<a href="#">2003 DPE 13</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail <b>des personnels ouvriers chargés du dégraissage/désaffichage et des espaces propreté des services techniques de la propreté de paris de la direction de la protection de l'environnement,</b>				2 à 4	En raison d'un travail à pénibilité physique reconnue en repos fixe ou pour travail en roulement	
DPE	<a href="#">2003 DPE 17</a>	Modifications des modalités d'organisation du travail <b>des personnels ouvriers des Services techniques de la Propreté de Paris de la DPE chargés de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage de la voie publique au roulement et des personnels ouvriers chargés du nettoyage de la voie publique</b>	Apporte modifications sur délib 2001 DPE 150-1 et 2001 DPE 150-2 ; à son tour, modifiée par la délibération 2008 DPE 17		X	4	Agents travaillant en roulement de 8 groupes sur 8 semaines comprenant un cycle de 56 jours avec 40 jours de travail et 16 jours de repos	
DPE	<a href="#">2003 DPE 4</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels dits « de bureau » et des personnels à horaires variable,</b>						Astreinte a domicile au CRECEP pour interventions d'urgence, dans le réseau des égouts ou en cas de pollution des eaux ; permanences le samedi au CRECEP afin d'assurer la
DPE	<a href="#">2003 DPE 75</a>	Modification des modalités d'organisation du travail <b>des personnels ouvriers des Services Techniques de la Propreté de Paris de la DPE chargés de la conduite des véhicules poids lourds, repos fixe.</b>				2	travail à pénibilité physique reconnue en horaires décalés et repos fixe	astreinte - alerte de neige et événem. exceptionnels dans la capitale
DPE	<a href="#">2003 DPE 76</a>	Rectification des modalités d'organisation du travail <b>des personnels ouvriers des services techniques de la propreté de Paris de la DPE,</b>	Modifie les délib 2001 DPE 150-1, 2001 DPE 150-2, 2001 DPE 150-3					
DPE	<a href="#">2003 DPE 77</a>	Dérogation aux plafonds des heures supplémentaires pour <b>les personnels de la circonscription fonctionnelle et de la circonscription des moyens mécaniques des services techniques de la propreté de Paris de la DPE,</b>						

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPE	<a href="#">2004 DPE 124</a>	Modifications des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des Services Techniques de la Propreté de Paris,</b>	Modifie les délib 2001 DPE 150-2 et 2001 DPE 150-3		X	2 à 4	travail à pénibilité physique reconnue en horaires décalés et repos fixe ou en roulement	
DPE	<a href="#">2004 DPE 98</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers des Services Techniques de la Propreté de Paris et des personnels techniques de la section de l'assainissement de Paris,</b>	Modifie les délib 2001 DPE 150-2, 2001 DPE 150-3, 2001 DPE 150-5, 2001 DPE 150-7, 2001 DPE 150-8, 2003 DPE 4			2 à 4	travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur l'ensemble de la semaine et en horaires décalés	
DPE	<a href="#">2005 DPE 111</a>	Modifications des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers du Services Techniques de la Propreté de Paris et des personnels techniques de la section de l'assainissement de Paris,</b>	Modifie les délib 2001 DPE 150-2, 2001 DPE 150-3, 2001 DPE 150-8 et 2004 DPE 98			2 à 4	travail à pénibilité physique reconnue - en roulement saisonnier - en horaires décalés	
DPE	<a href="#">2005 DPE 112</a>	Organisation d'une astreinte et dérogation aux plafonds des heures supplémentaires pour les <b>personnels de la division gestion des flux de section de l'assainissement de Paris,</b>	modifie les délib 2001 DPE 151-4 et 2001 DPE 151-5			0 et 6	Niveau 6 pour les agents amenés à descendre en égout, pendant certaines périodes	Astreinte de maintenance des équipements automatisés du réseau
DPE	<a href="#">2007 DPE 56</a>	Modifications des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers du service technique de la Propreté de Paris chargés de la conduite de bennes à objets encombrants au repos fixe, des personnels ouvriers du centre d'action pour la propreté de Paris, des personnels ouvriers chargés du suivi de la collecte en soirée des</b>	Modifie les délibérations 2001 DPE 150, 2003 DPE 4, 2003 DPE 75, 2004 DPE 98 et 2005 DPE 111		X	4	travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur l'ensemble de la semaine et en horaires décalés	astreinte en cas d'alerte de neige
DPE	<a href="#">2007 DPE 83</a>	Modifications des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de maîtrise du service technique de la propreté de paris chargés de l'exploitation des garages et de l'entretien des véhicules de la section des moyens mécaniques</b>	Modifie les délibérations 2001 DPE 150, modifiée par délib 2001 DPE 150-6, et 2002 DPE 75	X		0 à 3	agents travaillant en horaires décalés de jour - niv sujet° 2, travaillant en horaires de nuit - niv sujet° 3	

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DPE	<a href="#">2008 DPE 17</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des <b>personnels ouvriers du service technique de la propreté de paris au roulement chargés de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage de la voie publique</b>	Modifie la délibération 2001 DPE150-1 modifiée par la délibération 2003 DPE17			4	travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur l'ensemble de la semaine et en horaires décalés	astreinte en cas d'alerte de neige
DPE	<a href="#">2009 DPE 54</a>	Mise en œuvre de nouvelles modalités d'organisation du travail pour les <b>personnels ouvriers du service technique de la propreté de paris au roulement chargés de la collecte des</b>	Modifie les délibérations 2001 DPE150, modifiée par délib 2001 DPE150-1°, 2001 DPE150-4		X	4	travail à pénibilité physique reconnue en roulement sur l'ensemble de la semaine et en horaires décalés	
DPP	<a href="#">2001 DPP 9</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels spécialisés de la DPP,</b>		X	X	4	travail de façon ininterrompue et par roulement	
DPVI		Pas de délibération relative au temps de travail,						
DRH	<a href="#">2001 DRH 159</a>	Approbation du <b>règlement pour l'horaire variable</b> dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail <b>à la commune et au département de Paris</b>						
DRH	<a href="#">2001 DRH 27 G</a>	Approbation du <b>règlement pour l'application de l'horaire variable</b> dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail à la Commune et au Département de Paris						
DRH	<a href="#">2001 DRH 39</a>	Approbation du <b>règlement pour l'application de l'horaire variable</b> dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement/réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie des						
DRH	<a href="#">2002 DRH 85</a>	<b>Indemnités horaires pour travaux supplémentaires</b> effectués par les personnels de la commune de Paris						
DRH	<a href="#">2003 DRH 21</a>	Définition des modalités d'organisation du temps de travail des <b>secrétariats des directeurs et sous-directeurs de la Ville de Paris,</b>	Dérogations aux dispositions de la délibération DRH 159, dans respect principe d'égalité des agts concernant les horaires					
DRH	<a href="#">2006 DRH 14 G</a>	Modalités de rémunération des <b>astreintes et des permanences</b> effectuées par certains personnels du <b>Département de Paris</b>						

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DRH	<a href="#">2006 DRH 35</a>	Modalités de rémunération des <b>astreintes et des permanences</b> effectuées par certains personnels de la <b>Commune de Paris</b>						
DRH	<a href="#">2007 DRH 7 G</a>	Fixation des dispositions applicables au <b>compte épargne-temps du département de Paris</b>						
DRH	<a href="#">2007 DRH 8</a>	Fixation des dispositions applicables au <b>compte épargne-temps des agents de la commune de Paris</b>						
DSTI	<a href="#">2001 DLTI 87</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels en fonction dans les services relevant de la DLTI de la Mairie de Paris,</b>		X	X	2 à 4	Agents travaillant en roulement et en horaires décalés ou pénibilité du travail en sous-sol	Astreintes techn. gres ou liées a des événem. particul., mises en place de nuit, le week-end et jrs fériés, ponctuelles et non programmables
DSTI	<a href="#">2001 DLTI 87 G</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels en fonction dans les services relevant de la DLTI du Département de Paris</b>				2	Personnels de ménage	
DU		Pas de délibération spécifique relative au temps de travail						
DUCT	<a href="#">2001 DVLR 117</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels administratifs des Mairies d'arrondissement</b>	Modifiée par les délibérations 2006 DDATC103 et 2006 DDATC212			1	Accueil du public sur des plages horaires élargies	Permanence pour les sections d'état civil, ouvertes au public le samedi matin
DUCT	<a href="#">2006 DDATC 103</a>	Suppression de la permanence état civil à la mairie du 4e arrondissement pour les déclarations de décès et les autorisations de transport de corps	Abroge l'article 7 de la délibération 2001 DVLR117					
DUCT	<a href="#">2006 DDATC 165</a>	Dérogation au contingent des 25 heures supplémentaires mensuelles, pour les personnels affectés de manière permanente et/ou occasionnelle <b>aux travaux d'élection et de recensement de la population</b>						

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
DUCT	<a href="#">2006 DDATC 200</a>	Dérogation aux garanties maximales et minimales de durée du travail et de repos applicable aux personnels affectés de manière permanente et/ou occasionnelle aux travaux d'élection les jours de scrutin.						
DUCT	<a href="#">2006 DDATC 212</a>	Modification de la délibération 2001 DVLR 117 relative au temps de travail des <b>agents des mairies d'arrondissement</b>	Modifie la délibération 2001 DVLR117, déjà modifiée par délibération 2006 DDATC103					
DUCT	<a href="#">2006 DDATC 97</a>	Temps de travail des <b>personnels administratifs des maisons des associations parisiennes,</b>				1 à 2	Accueil du public sur des plages horaires élargies et travail le samedi	
DVD	<a href="#">2001 DVD 198</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la Direction de la Voirie et des Déplacements,</b>	Modifiée par les délibérations 2002 DVD236 et 2006 DVD137	X		1 à 5	Pour travail de nuit, le dimanche, en horaires décalés, en équipes, sous modulation importante du cycle de travail, ou travaux pénibles et dangereux	Astreintes à domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail, si nécessaire
DVD	<a href="#">2002 DVD 236</a>	Modification des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la Direction de la Voirie et des Déplacements,</b>	Complète et modifie la délibération 2001 DVD 198	X		1 à 3	Pour travail de nuit, le dimanche, en horaires décalés, en équipes, sous modulation importante du cycle de travail, ou travaux pénibles et dangereux	Astreintes le samedi et le dimanche
DVD	<a href="#">2006 DVD 137</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la Direction de la Voirie et des Déplacements</b>	Modifie la délibération 2001 DVD198	X		1 à 5	Pour travail de nuit, le dimanche, en horaires décalés, en équipes, sous modulation importante du cycle de travail, ou travaux pénibles et dangereux	Astreintes à domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail, si nécessaire
DVD	<a href="#">2006 DVD 197</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels de la Direction de la Voirie et des Déplacements</b>	Modifie la délibération 2006 DVD137	X		1 à 5	Pour travail de nuit, le dimanche, en horaires décalés, en équipes, sous	Astreintes à domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un
IG		Pas de délibération relative au temps de travail,						
SGCP	<a href="#">2002 SGCP 4</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels du secrétariat général du conseil de Paris,</b>				0 à 2	Travail en roulement d'équipes	
SGCP	<a href="#">2012 SGCP 4</a>	Fixation des modalités d'organisation du travail des <b>personnels du secrétariat général du conseil de</b>	Modifie la délibération 2002 SGCP 4			0 à 2	Travail en roulement d'équipes	

Directions	Références	Titre	Observations	Travail de nuit	Travail dimanche	Niveau sujétion	Précisions relative au niveau sujétion	Astreinte et permanence
SGVP		Pas de délibération relative au temps de travail,						





































